

AUDE

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2020 soit 4,07 € ht la ligne

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Vie de sociétés

7266420901 - VS

SARL MOLARO

Société à responsabilité limitée
Au capital de 20 000 euros
Siège social :
16, rue des Romarins
11200 CRUSCADES
798 114 039 RCS Narbonne

MODIFICATIONS

M. Dominique MOLARO, associé et cogérant, est décédé à Narbonne (Aude), le 14 janvier 2021. La gérance de la société est désormais assurée par Mme Isabelle MOLARO PETER, cogérante, précédemment nommée.
Mention sera faite au RCS de Narbonne.

Pour avis.

7266459501 - VS

LA NOTE SUCRÉE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège : 45 - 47, rue de la Parerie
11100 NARBONNE
803 644 988 RCS de Narbonne

AVIS DE MODIFICATIONS

Par décision de l'AGE du 21 septembre 2021, il a été décidé de prendre acte du départ du gérant M. TOMIC Vincent, démissionnaire.
Mention au RCS de Narbonne.

7266560801 - VS

TOULOUSAIN DES FARINES

Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 3 999 120 euros
Siège social :
ZI Mirepeissete
11590 SALLELES-D'AUDE
398 300 285 RCS Narbonne

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux termes des décisions de l'assemblée générale mixte en date du 28 juin 2019 il a été décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, la société KPMG S. A ayant son siège Tour Eqho, 2, avenue Gambetta, 92066 Paris La Défense cedex, immatriculée sous le numéro 775 726 417 RCS Nanterre en remplacement de KPMG AUDIT SUD OUEST, commissaire aux comptes titulaire arrivé à échéance et il a été pris acte que le mandat du commissaire aux comptes suppléant KPMG AUDIT SUD EST était arrivé à expiration et il a été décidé de ne pas le renouveler ni de le remplacer.

Mention sera faite au RCS de Narbonne.

Pour avis.

7266653401 - VS

Les Juristes Associés Midi-Pyrénées

61, rue de Maubec
31300 TOULOUSE

NEXT PARTNER

Société par actions simplifiée
Au capital de 150 000 euros
Siège social : Route de Perpignan
Immeuble CGR ZI Croix du Sud
11100 NARBONNE

AVIS DE MODIFICATIONS

Par décisions de l'associé unique du 31 août 2021, il a été pris acte de la :
- nomination de M. Benoît CABELLO demeurant à Villeneuve-de-la-Raho (66180), 1, rue des Prairies en qualité de nouveau président en remplacement de M. Sébastien HASSINE, démissionnaire,
- nomination de M. Pierre ZANUY demeurant à Saint-Jean-de-Lasseulle (66300), 15, rue des Tilleuls en qualité de directeur général.

Pour avis.

7266767901 - VS

AVIS

La SARL NARBONAUTO, au capital de 400 000 euros, dont le siège est à Narbonne (11), 27, rue Bader, immatriculée 311 890 198 RCS Narbonne a été créée par ASSP en date du 1er juin 2021 un projet de fusion avec la SAS SAB - SOCIÉTÉ AUTOMOBILE DU BITERROIS (société absorbante), au capital de 300 000 euros, dont le siège est à Béziers (34), ZAC La Colline de Montimaran, immatriculée 421 972 688 RCS Béziers.

Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au Bodacc en date du 30 juin 2021 pour les greffes de Béziers et de Narbonne et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le lendemain de la fin des délais d'oppositions.

En application des dispositions de l'article L.236-11 du Code de commerce, la société N.D.K., étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social des sociétés NARBONAUTO et SAB - SOCIÉTÉ AUTOMOBILE DU BITERROIS depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la société NARBONAUTO s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée.

Pour avis.

7266769501 - VS

AVIS

La SAS ALLIANCE AUTO, au capital de 200 800 euros, dont le siège est Carcassonne (11), Zone La Ferraudière, lieudit Galinier, immatriculée 312 197 460 RCS Carcassonne a été créée par ASSP en date du 1er juin 2021 un projet de fusion avec la SAS SAB - SOCIÉTÉ AUTOMOBILE DU BITERROIS (société absorbante), au capital de 300 000 euros, dont le siège est à Béziers (34) ZAC La Colline de Montimaran, immatriculée 421 972 688 RCS Béziers.

Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au Bodacc en date du 30 juin 2021 pour le greffe de Béziers, des 3 et 4 juillet 2021 pour le greffe de Carcassonne et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le lendemain de la fin des délais d'oppositions.

En application des dispositions de l'article L.236-11 du Code de commerce, la société N.D.K., étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés ALLIANCE AUTO et SAB - SOCIÉTÉ AUTOMOBILE DU BITERROIS depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la société ALLIANCE AUTO s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée.

Pour avis.

7267062601 - VS

eleom
SOCIÉTÉ
SCP Mayo-Baries-Causse-Chabrier-Cambon-Travers-Aquila
BEZIERS (34500), 16, place Jean Jaurès
SETE (34200), 1 bis, quai Léopold Suquet

JARDIFORT

SARL transformée en SAS
Au capital de 420 000 euros
Siège social : 26, rue Blériot
11300 LIMOUX
819 642 471 RCS Carcassonne

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 27 septembre 2021, l'associé unique a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du 27 septembre 2021, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 420 000 euros. Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme à responsabilité limitée, la société était gérée par M. Luc FORT. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la société est dirigée par M. Luc FORT domicilié à Roquetaillade-et-Conilhac (11300), Grand-Rue. Pour avis. La Gérance.

7267051801 - VS

CONSTITUTION

Par acte SSP en date à Dreux (28) du 14 septembre 2021, il a été constitué pour une durée de 75 années, une société par actions simplifiée dénommée MX SCHOOL RACING, au capital de 1 000 euros, résultant d'apports en numéraire, divisé en 100 actions de 10 euros chacune, libérées intégralement à la souscription, dont le siège social a été fixé à Belflou (11410), La Bordeneuve, et dont l'objet social est : organisation de randonnées VTM (Véhicule Terrestre à Moteur), de stages ou cours de pilotage VTM, de colonies ou séjours en France et d'événements VTM ; location de VTM et d'équipements de protection ; formation professionnelle, vente de tous produits, marchandises, matériels liés au VTM.

Tout associé peut participer personnellement ou par mandataire aux assemblées. Le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé.

Président : M. Teddy BERTIN, de nationalité Française, né le 1er Avril 1989 à Dreux (28), demeurant à Marville-Moutiers-Brule (28500), rue de Villemeux n° 20.

Clause d'agrément pour les cessions d'actions : l'agrément par décision collective adoptée à la majorité de plus des trois-quarts des voix des associés présents ou représentés est nécessaire pour toute cession ou transmission d'actions.

La société sera immatriculée au RCS de Carcassonne (11).

Le Président.

7266992901 - VS

SELAS DARIO VERGELLY
SOCIÉTÉ D'EXERCICE LIBÉRAL D'AVOCAT
PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
190 Avenue Ede
66100 - PERPIGNAN

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

HOGETEX société par actions simplifiée, capital : 15 000 euros, siège social : chemin de Planes, 66210 Les Angles, RCS Perpignan, 419 468 962 Siret : 419 468 962 00032. Personne habilitée à engager la société : M. Gilles MALESSET demeurant à Leucate (11370), résidence Les Cyclades, 235, rue de la Mayral, bâtiment A, appartement n° 37 agissant en qualité de président de la société HOGETEX. Du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 27 septembre 2021, il résulte que le siège social a été transféré de Les Angles (66210), chemin de Planes, à Leucate (11370), résidence Les Cyclades, 235, rue de la Mayral, bâtiment A, appartement n° 37 et ce à compter du 6 septembre 2021. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société immatriculée au RCS de Perpignan fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Narbonne au titre de son siège social. Les formalités de dépôt et de publicités seront effectuées au Greffe du Tribunal de commerce de Narbonne. Pour avis.

Avis administratifs

7267031601 - AA

Communauté d'agglomération LE GRAND NARBONNE

Procédure de modification simplifiée n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale de la Narbonnaise : modalités de mise à disposition du public du dossier

AVIS

Le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération engage une procédure de modification simplifiée n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Narbonnaise.

Elle a pour objet la rectification d'une erreur matérielle figurant d'une part sur la carte des modalités de mise en œuvre de la Loi littoral au sein du document d'orientation et d'objectifs, et d'autre part dans le tableau de synthèse des agglomérations, villages et secteurs déjà urbanisés, dans la partie explication des choix du rapport de présentation. Elle a fait l'objet d'une demande de l'Etat par courrier du Préfet en date du 8 avril dernier.

Cette modification a pour objectif de mettre en cohérence ces éléments au regard de l'emprise du site de Malvésé telle qu'identifiée actuellement dans le rapport de présentation.

Par délibération n°C2021_182 du 23 septembre 2021, le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération :

- met en œuvre les mesures de publicité et d'informations concernant la délibération citée,

- notifie le dossier relatif à ce projet de modification simplifiée n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale de la Narbonnaise aux personnes publiques associées, dont la commune de Narbonne, impactée par la Loi Littoral,

- met en œuvre les modalités de mise à disposition du public du dossier relatif à ce projet de modification simplifiée n°1 du SCoT,

- met à disposition du public le dossier relatif à ce projet de modification simplifiée n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale de la Narbonnaise, selon les modalités indiquées ci-dessous.

La mise à disposition du public se déroulera du lundi 11 octobre au vendredi 12 novembre 2021 inclus.

Le dossier de consultation tenu à disposition du public sera composé des documents suivants : le projet de modification simplifiée et l'exposé des motifs.

Pendant toute la durée de la mise à disposition, le public pourra prendre connaissance du dossier :

En version papier dans les lieux désignés ci-après, aux jours et heures d'ouverture habituels :

- au siège du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération, 12, boulevard Frédéric-Mistral, 11100 Narbonne,
- à la Maison des services au public du Grand Narbonne, 8, avenue Maréchal-Foch, 11100 Narbonne.

En version dématérialisée :

- sur le site internet dédié : https://s.421.fr/C0aiA5_f
- sur un poste informatique mis à disposition à la Maison des services au public du Grand Narbonne, au 8, avenue Maréchal-Foch, 11100 Narbonne.

Le public pourra présenter ses observations et propositions :

- Sur support papier :
- dans les registres ouverts à cet effet, disponibles dans les lieux listés ci-dessus, aux jours et heures d'ouverture habituels.

- par courrier postal : à l'attention du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération, 12, boulevard Frédéric-Mistral, 11100 Narbonne avec la mention « Modification simplifiée n°1 du SCoT de la Narbonnaise ».

- par voie électronique avec le formulaire suivant : https://s.421.fr/C0aiA5_f

A l'issue de la mise à disposition, le président en présentera le bilan devant le Conseil communautaire, qui en délibérera et adoptera le projet, le cas échéant modifié pour tenir compte des avis émis et des observations formulées lors de la mise à disposition.